

Cellule d'aide à la résolution des conflits (ARC)

Principales tâches de la cellule ARC

ARC est une unité indépendante des services, rattachée directement à la Municipalité, dont les missions et moyens d'action sont définis dans les «Dispositions réglementaires municipales relatives à la prévention et à la gestion des conflits et au harcèlement psychologique ou sexuel», ci-après DR-ARC.

ARC est chargée de prévenir et aider à la résolution des situations conflictuelles qui surviennent dans les différents services, que cela soit sur le plan des relations interpersonnelles, au sein des collectifs de travail ou à un niveau organisationnel.

Depuis décembre 2024, elle est également l'instance interne habilitée à recevoir et prendre en charge les plaintes formelles du personnel (comportements abusifs, harcèlement psychologique ou harcèlement sexuel).

La consultation d'ARC est ouverte à l'ensemble du personnel de l'administration communale, quels que soient le type de contrat et le niveau hiérarchique des personnes concernées.

Les principes suivants régissent les activités de la cellule ARC:

- confidentialité;
- indépendance;
- neutralité.

Effectif du personnel

Figure sous Secrétariat municipal.

Evènements marquants

En 2025, ARC a reçu 141 nouvelles demandes, dont 2 plaintes formelles. Des démarches d'intervention et de résolution de conflits à l'amiable (conseil, médiation, concertation) ont été mises en œuvre dans ces situations, en impliquant si nécessaire les collectifs de travail ou les hiérarchies et spécialistes RH. Aucune enquête n'a été ouverte en 2025. Des statistiques plus détaillées seront publiées dans le rapport annuel d'activités de l'unité.

	2024	2025
Nombre de situations prises en charge	148	141
Nombre de plaintes formelles reçues (notion introduite en décembre 2024)	–	2
Ouvertures d'enquêtes	3	0

ARC a poursuivi activement sa contribution à la campagne de la Municipalité sur la prévention du harcèlement au travail, par sa participation aux séances de sensibilisation des cadres et du personnel.

Compte tenu d'une augmentation importante des demandes à la cellule ARC, la Municipalité avait décidé en 2024 d'augmenter les ressources en personnel de la structure au moyen de 0.9 EPT. Cette augmentation a été concrétisée en 2025 par la création d'un poste et l'embauche d'une adjointe aux deux coresponsables. L'unité a déménagé dans des locaux plus spacieux, permettant de réaliser un plus grand nombre d'interventions simultanées.